

Note d'information

Le 9 février 2017

Incident à la centrale nucléaire de Flamanville (Manche) – Réacteur n° 1 (1300 MWe)

« Un départ de feu entraînant une détonation » s'est produit vers 10 heures, jeudi 9 février, dans la salle des machines du réacteur n° 1 de la centrale nucléaire de Flamanville (Manche), dans une zone non nucléaire, annonce EDF dans un communiqué. « Le départ de feu a été immédiatement maîtrisé par les équipes de la centrale », ajoute l'électricien. L'incident est « fini », affirme à la mi-journée le préfet, cité par l'AFP.

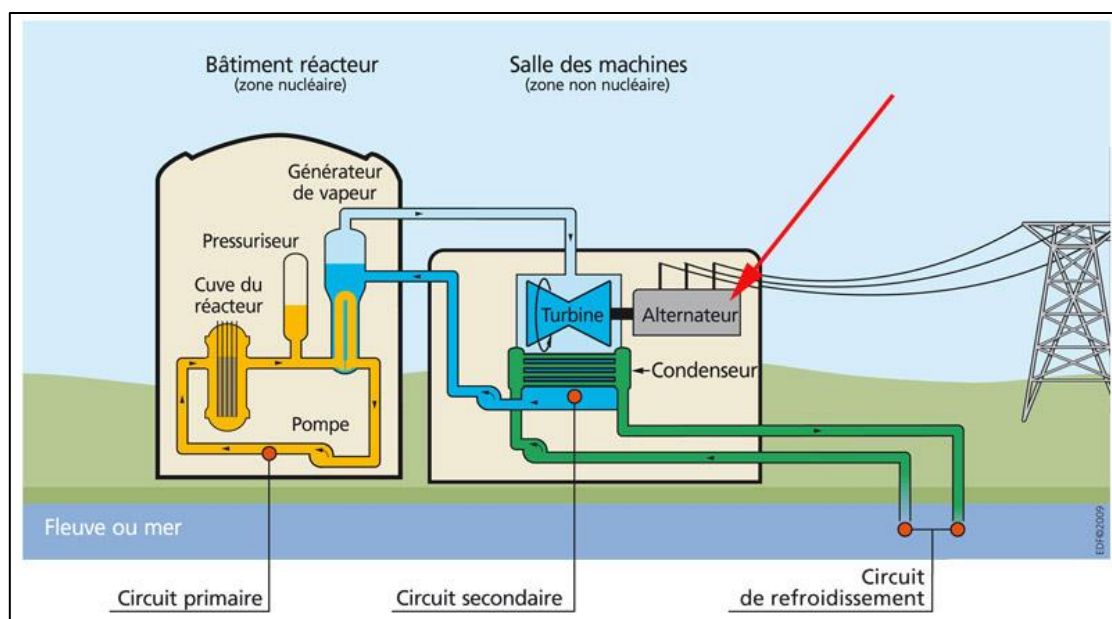
Selon les informations recueillies par l'IRSN auprès d'EDF, une détonation a été entendue en salle des machines du réacteur n° 1 de Flamanville, alors en production. Cette détonation a été suivie d'un dégagement de fumée qui activa une alarme incendie en salle de commande. L'ensemble de ces éléments a conduit au déclenchement de la turbine du réacteur, sans arrêt automatique du réacteur.

Les opérateurs ont alors engagé la mise à l'arrêt du réacteur conformément aux procédures, sans difficulté particulière. En parallèle, les équipes d'intervention de l'exploitant ont pu maîtriser rapidement le départ de feu situé près de l'alternateur, épaulées par la suite par le SDIS de la Manche (Service départemental d'incendie et de secours).

À midi, la situation était totalement maîtrisée et le réacteur en phase de mise à l'arrêt normal. De manière préventive, l'exploitant a procédé à la vidange de la totalité de l'hydrogène présent dans l'alternateur avant d'éviter une nouvelle explosion, l'hydrogène servant au refroidissement de celui-ci en fonctionnement.

Les premières investigations menées par EDF ne permettent pas encore d'expliquer l'origine de la détonation. Plusieurs pistes sont actuellement explorées par l'exploitant (défaillance d'un ventilateur proche de l'alternateur avec des effets collatéraux, défaillance éventuelle d'une phase de l'alternateur...).

La défaillance matérielle étant située en salle des machines, c'est-à-dire en dehors de l'îlot nucléaire, cet incident n'a eu aucune conséquence sur la sûreté du réacteur et aucun impact sur l'environnement.



Douze personnes présentes dans la salle des machines ont été « choquées » et prises en charge par le service médical de la centrale.

Une fois l'ensemble des investigations menées et l'origine de la défaillance clairement établie, l'exploitant procédera aux contrôles et aux remises en conformité nécessaires. Dans ce cadre, l'IRSN, en appui à l'Autorité de sûreté nucléaire, s'assurera que tous les enseignements auront été tirés de cet événement et que les actions appropriées ont réalisées par l'exploitant.